



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais



Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais

Réunion territoriale de concertation
Dunkerque (19/10/2011)

Synthèse des échanges



Synthèse des échanges

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais fait l'objet d'une procédure de consultation et de concertation du 15 septembre au 15 novembre 2011. 4 réunions territoriales de concertation sont prévues dans ce cadre pour recueillir l'avis des acteurs régionaux sur le contenu du document, à Arras, Valenciennes, Dunkerque et Lille.

La réunion territoriale de concertation organisée à Dunkerque a consisté en une alternance de présentations et de temps de questions/réponses et de débats.

Ont ainsi été abordé les points suivants :

- *la démarche d'élaboration du SRCAE en Nord-Pas-de-Calais face aux enjeux mondiaux du changement climatique*
- *les principaux enseignements du diagnostic et des exercices de scénarisation prospective*
- *les orientations clés du SRCAE*

Le support affiché lors de la réunion est dès à présent accessible à l'adresse ci-dessous :

Ce compte-rendu a vocation à le compléter en restituant les échanges (questions et réponses) qui sont intervenus tout au long de la réunion, de façon synthétique et thématique.

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais	4
La mobilisation des acteurs	4
Les moyens de la mise en œuvre du SRCAE	5
L'industrie	6
Les niveaux d'ambition affichés	6
La question de l'usage des sols	7
Le niveau d'ambition affiché	7
La complémentarité des ambitions en matière de boisement et de maintien des terres agricoles ..	8
La production d'énergie en Nord-Pas-de-Calais	8
Le nucléaire	8
Les énergies marines	9
Les réseaux de chaleur	9
Le solaire et le photovoltaïque	9
L'éolien	10
La méthanisation	10
Les transports	10

La politique de stationnement	10
Les niveaux d'ambition pour les modes alternatifs à la voiture	10
Le bâti.....	11
La réhabilitation thermique.....	11
Les modes de chauffage.....	12
L'adaptation au changement climatique	13
Le risque d'inondation.....	13

Vous pouvez nous donner votre avis :

- à travers un questionnaire dédié sur le site www.srcae-5962.fr
- en envoyant une contribution écrite aux deux adresses e-mails suivantes :
srcae.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr
srcae.environnement@nordpasdecals.fr

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais

La mobilisation des acteurs

❖ Association de défense de l'environnement du Calaisis (ADECA)

Les élus ont-ils été rencontrés durant la démarche d'élaboration du SRCAE, participent-ils aux réunions de concertation territoriale ? Tout l'enjeu est en effet de convaincre les élus et les décideurs du territoire.

- *Le public convié aux réunions territoriales de concertation inclue les collectivités, les associations et les industriels.*
- *En parallèle, une consultation concerne 1700 entités, notamment les collectivités infrarégionales et leurs émanations : communes, EPCI en charge d'un Agenda 21, SCoT, commissions départementales et régionales concernées (ex. Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), etc.*
- *Les collectivités ont par ailleurs été associées de façon étroite à l'élaboration du schéma à travers un Comité qui s'est déjà réuni à 3 reprises, le Comité territorial, qui était principalement à destination des élus. Les élus ont notamment été amenés à réagir aux projets d'orientations et aux objectifs à atteindre.*

❖ Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

Il faudrait réaliser une synthèse car le projet de SRCAE est trop long pour être accessible. Cela faciliterait la participation du plus grand nombre à la démarche. De même, il faut être vigilant quant à la sollicitation de contributions écrites car elles prennent du temps et peuvent donner le sentiment que la participation aux réunions est inutile.

- *Le SRCAE est un document très détaillé qui vise à répondre aux besoins d'exhaustivité de certains acteurs. En complément, l'Etat et la Région ont anticipé sur le besoin d'un document synthétique et réalisé une synthèse d'une dizaine de page.*
- *Certains acteurs n'apprécient pas de prendre la parole en public, d'autres ne peuvent assister aux réunions, d'autres encore ont des contributions détaillées à transmettre : autant de raisons qui expliquent que la possibilité d'adresser des contributions écrites soit offerte. Le but est ainsi de compléter les échanges qui interviennent en réunion, et non de les remplacer.*

❖ **Arcelor Mittal**

Deux structures qui existent sur le Dunkerquois sont à signaler pour leurs efforts : l'association Ecopal, qui intervient en faveur de la promotion de l'écologie industrielle, et le pôle d'excellence « énergie 2020 ». Il est important que ces structures soient intégrées à la démarche.

Les moyens de la mise en œuvre du SRCAE

❖ **Mouvement national de lutte pour l'environnement**

Les différents livres blancs et schémas qui se succèdent ont le mérite d'avoir été réalisés, mais l'important, c'est ce qui est réalisé ensuite. Or certains des objectifs sur l'environnement fixés depuis des années n'ont toujours pas été atteints. Il est donc nécessaire que les élus mettent en œuvre un changement profond de société, à travers des politiques volontaristes, notamment une politique d'aménagement du territoire globale et solidaire à l'échelle de la région. L'enjeu est ainsi de ne plus donner systématiquement la priorité à l'économique et que les politiques publiques soient plus cohérentes (ex. incohérences au niveau national entre la volonté de développer les alternatives aux énergies fossiles et la priorité donnée au gaz naturel, ou encore la réduction du soutien public au photovoltaïque).

❖ ?

Le discours de certains décideurs indique que le Nord-Pas-de-Calais est le 1^{er} pôle énergétique européen, mais celui-ci est fondé sur des énergies non renouvelables ou problématique : ex. le terminal méthanier envisagé émettra de nombreux gaz à effet de serre.

Au niveau national, l'évolution des politiques publiques nationales sur les énergies renouvelables est très problématique (ex. solaire, éolien), alors qu'il s'agit de secteurs très prometteurs notamment en termes d'emploi. Des interventions à l'échelle locale sont rendues difficiles sans réorientation des politiques à l'échelon le plus haut.

- *Certains leviers ne peuvent être mobilisés :*
 - *sans évolution au niveau national, voire international (ex. loi réglementant les diodes sur l'électroménager...*
 - *sans vision transversale. Par exemple, le coke actuel pourrait peut-être être remplacé par du coke de bois. Cette piste pour l'industrie nécessite des recherches, et une réflexion sur la ressource bois en région, en lien avec l'agriculture.*
- *Toutefois, le SRCAE permet d'identifier les gisements et les leviers à notre disposition, et d'inciter tous les acteurs concernés à agir.*

L'industrie

Les niveaux d'ambition affichés

❖ Graftech / MEDEF

Les industriels ont déjà réalisé de nombreux efforts : depuis les années 90, les émissions de SO₂ ont été réduites de plus de 40% et celles de poussières de 66%. Certaines entreprises soumises à des obligations environnementales vont déjà au-delà.

Pour continuer ces efforts, les entreprises veulent s'associer à la démarche du SRCAE. Il est toutefois à noter, comme cela a été rappelé dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie, que, si des progrès doivent être réalisés, il ne faut pas qu'ils nuisent au maintien et au développement de la compétitivité des industries, et à l'accueil de nouvelles entreprises.

Il faut donc être vigilant dans le cadre du SRCAE à ne pas solliciter des efforts qui impliqueraient une distorsion avec d'autres lieux/entreprises qui ne sont pas dans les mêmes dynamiques.

❖ Arcelor Mittal

La sidérurgie a un poids très important en Nord-Pas-de-Calais : elle représente 50% des émissions de GES de l'industrie régionale. Le point clé dans ce domaine, ce sont les hauts fourneaux. Or ils sont considérés comme des installations ayant des rendements exceptionnels en termes de performance énergétique. Le site d'Arcelor Mittal a d'ailleurs été désigné comme l'un des 5 meilleurs sites européens en termes d'efficacité énergétique des hauts fourneaux.

Arcelor Mittal Dunkerque a ainsi déjà beaucoup contribué à améliorer la qualité de l'air, et a optimisé ses consommations énergétiques. De plus, le site porte de plus actuellement un projet d'efficacité énergétique qui s'inscrit dans l'esprit du SRCAE.

Enfin, Arcelor Mittal Dunkerque est aussi leader dans le projet ULCOS (Ultra-Low CO₂ Steelmaking), qui vise à réduire de manière drastique les émissions de dioxyde de carbone liées à la production d'acier. Ce projet envisage des baisses de 20% voire de 40% des émissions, mais à condition de réaliser du stockage de CO₂ et pas à l'horizon 2020, plutôt à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, une baisse de 20% des émissions de GES à horizon 2020 sur un site comme Arcelor Mittal Dunkerque est inenvisageable techniquement malgré le recours aux meilleures techniques disponibles, hors baisse de la production et arrêt de certaines installations, ce qui auraient des conséquences négatives sur l'activité économique et l'emploi.

La question de l'usage des sols

Le niveau d'ambition affiché

❖ Association de défense de l'environnement du Calaisis (ADECA)

Deux projets locaux pour la période 2011-2012 sur le Calaisis montrent la difficulté d'atteindre l'objectif affiché dans le SRCAE en matière d'artificialisation des terres :

- 160 ha prévus pour un projet d'activités logistiques avec des emprises sur des terres agricoles exploitées actuellement.
- 50 ha prévus dans le cadre de la révision d'un PLU d'une commune de 5000 habitants, sur des prairies et des terres agricoles

De même, il existe des zones d'activités qui doublent la surface d'habitations des petits bourgs alors que la région est au bord de la rupture en matière d'autonomie alimentaire.

Les élus doivent être sensibilisés car ce sont eux qui ont les clés du développement des territoires, à travers en particulier les PLU.

- *Cette analyse de la difficulté d'atteindre l'objectif fixé dans le SRCAE constitue en même temps une argumentation en faveur de la nécessité de l'atteindre... Dans la feuille de route qu'est le SRCAE, la sensibilisation des élus doit être un point clé.*

❖ Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps

Les objectifs affichés dans le SRCAE pour limiter l'artificialisation des terres soulèvent quelques doutes, quelques inquiétudes, car ils sont très ambitieux.

Par exemple, la CC de La Terre des 2 Caps a mis en place un SCoT qui comprend des notions de densité mais qui inclue aussi une extension urbaine. En effet, la reconquête urbaine, la reconstruction de la ville sur elle-même, sont insuffisants face par exemple à la nécessité de répondre à la forte demande exprimée par les ménages les moins aisés de trouver un logement dans un contexte de multiplication des résidences secondaires et d'augmentation des prix de l'immobilier.

Par ailleurs, dans les territoires caractérisés par un habitat dispersé, il est difficile de passer à un habitat dense.

- *Les interventions dans ce domaine sont complexes, mais le niveau d'ambition du SRCAE se contente de viser le rythme d'artificialisation observé en 1990. De plus, il s'agit d'un objectif global à l'échelle de la région qui pourra être décliné en fonction des caractéristiques des territoires infrarégionaux.*

La complémentarité des ambitions en matière de boisement et de maintien des terres agricoles

❖ Chambre régionale d'agriculture

Si l'objectif de limiter à 500 ha par an l'artificialisation des sols en 2020 ne peut que remporter l'unanimité, en revanche, une grande vigilance est à avoir sur le remplacement des zones non consommées par des boisements. Il ne faut pas oublier que le secteur agricole représente une économie régionale importante et a un rôle social important (1^{er} employeur de la région).

- *L'objectif de la Région n'est pas de boiser les bonnes terres agricoles, et est cohérent avec les rythmes de boisement observés aujourd'hui en Nord-Pas-de-Calais. Des débats sont ouverts sur ce volet entre le Conseil régional et le SRCAE.*

❖ ?

Cela fait des années que les SCoT préconisent de lier aménagement du territoire et déplacements, mais pour autant, on constate, par exemple dans le Dunkerquois, une multiplication des zones d'activités car chaque territoire souhaite une activité économique à proximité, et, au-delà, un déficit de cohérence dans l'action publique aux différentes échelles. Il n'y a ainsi pas de politique globale des déplacements alors qu'une mutualisation des moyens permettrait sans doute d'offrir un service public optimisé.

- *Face au déficit de cohérence de l'action publique sur la question du transport et de l'usage des sols, le SRCAE a justement vocation à être une feuille de route partagée sur la question notamment du transport.*

La production d'énergie en Nord-Pas-de-Calais

- *Au-delà, la Région réfléchit aux modalités d'une production collective d'énergies renouvelables, à travers par exemple des SEM ou des coopératives territorialisés, à l'échelle d'un quartier. L'idée est ainsi de mutualiser les coûts et de faire en sorte que le public au sens large profite de cette dynamique.*

Le nucléaire

❖ Groupe local des Amis de la Terre

L'énergie nucléaire n'est pas du tout abordée dans le SRCAE alors qu'il s'agit d'un mode de production d'énergie à haut risque, et que de nombreux gisements d'énergie fatale ne sont pas valorisés.

- *Le nucléaire ne fait pas partie du périmètre réglementaire des SRCAE.*

- *La Région souhaite reposer cette question notamment à travers le SRADT, et a adopté récemment une motion en faveur de la transition énergétique.*

Les énergies marines

❖ Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)

A-t-on analysé le potentiel que représentent les énergies marines ?

- *Les énergies marines ne font pas partie du périmètre réglementaire des SRCAE.*

Les réseaux de chaleur

❖ Communauté urbaine de Dunkerque

Le réseau de chaleur urbaine de Dunkerque fonctionne déjà avec des énergies fatales et une réflexion est engagée par la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque sur les possibilités de l'améliorer et de l'étendre.

❖ ?

Le réseau de chaleur de Dunkerque actuel est intéressant sur le plan du chauffage urbain mais la fourniture d'eau chaude représente un coût beaucoup plus élevé qu'ailleurs pour les locataires et les propriétaires.

Le solaire et le photovoltaïque

❖ Association de défense de l'environnement du Calaisis (ADECA)

Il faudrait développer les chauffe-eaux solaires en Nord-Pas-de-Calais, car, malgré les aprioris, il s'agit de techniques qui fonctionnent très bien.

❖ Chambre régionale d'agriculture

L'agriculture travaille sur le domaine de l'énergie depuis 4 ou 5 ans de façon très active, à la fois sur la production et la consommation d'énergie.

En matière de photovoltaïque, la dynamique initiée a été largement diminuée, voire cassée, par les décisions récentes de l'Etat en matière de subventions. Or il faut des accompagnements pour poursuivre les efforts engagés.

- *En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Région ne peut pas aller au-delà que ce qu'elle a fait dans le domaine du photovoltaïque pour les particuliers au regard de l'évolution de la politique nationale. En revanche, elle compte soutenir ce secteur via ses aides économiques et maintient son aide aux particuliers sur le solaire thermique.*

L'éolien

❖ Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)

Les ZDE sont-elles interdites au niveau des ZNIEFF ? Ce point n'est pas clair dans le projet de schéma.

- *Les critères retenus sont nombreux (paysagers, servitudes techniques...), mais n'impliquent pas que les ZDE soient interdites au niveau des ZNIEFF. Les zones éligibles ont été étendues aux communes dans leur ensemble pour des raisons géographiques et réglementaires. La liste des communes éligibles pour présenter des projets de ZDE est présentée à la fin du projet de SRCAE.*

La méthanisation

❖ Chambre régionale d'agriculture

En matière de méthanisation, le potentiel est bien plus important que les objectifs affichés dans le projet de schéma : il y a un des gisements de biomasse très importants en Nord-Pas-de-Calais, qui ont notamment été mis en évidence par l'Union régionale des coopératives. Le monde agricole travaille sur ce sujet et veut apporter sa contribution, notamment pour les projets de méthanisation à la ferme.

- *Cette remarque sera prise en compte dans le cadre du SRCAE, mais il est nécessaire que la Chambre d'agriculture puisse participer à la définition du niveau d'ambition à retenir.*

Les transports

La politique de stationnement

❖ Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

Une réflexion est à mener sur la place donnée aux parkings (ex. supermarchés), pour lutter contre l'étalement urbain.

Les niveaux d'ambition pour les modes alternatifs à la voiture

❖ Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

Il faudrait davantage écouter ce que disent les habitants, les usagers : ils expriment depuis des années une demande de diversification des modes de transport, et une desserte adaptée de toutes les zones du territoire régional. Les particuliers ne peuvent en effet mettre de côté la voiture individuelle que si les services de transports en commun sont efficaces (site propre...) et que des pistes cyclables sont créés. De même, des moyens de transport adaptés et la piétonisation des

centres-villes devraient être mis en place lors des grands évènements (braderie, fêtes de Noël, carnaval...)

Le bâti

La réhabilitation thermique

❖ Association pour la formation professionnelle des adultes

Est-ce que l'auto-réhabilitation est incluse dans la réflexion, car cela pourrait répondre en partie au problème du coût ? Il pourrait s'agir par exemple de la formation et de l'embauche, dans le cadre d'une réhabilitation d'un logement social, des habitants demandeurs d'emploi. Il pourrait aussi s'agir de la formation en direct des particuliers.

- *La question de l'auto-réhabilitation a émergé lors des ateliers du SRCAE mais il y a un déficit d'études, de sources fiables sur ce sujet : aucun objectif chiffré n'a donc pu être défini.*

❖ Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

La réhabilitation thermique du bâti est favorable au confort thermique des locataires, mais ne doit pas se traduire par une augmentation du prix des loyers qui exclue certains ménages de ces logements, notamment sociaux.

- *Les temps de retour sur investissement (souvent de l'ordre de 20 à 25 ans, même avec la recherche des meilleurs gestes et techniques) sont au cœur de la problématique de la réhabilitation thermique des logements. Ce sont l'ingénierie et les mécanismes financiers mobilisables, les modalités de financement, qui vont déterminer l'atteinte des objectifs du schéma.*
- *Parallèlement, la précarité énergétique est une problématique très importante en France, avec de plus en plus d'impayés au niveau des énergies, car le taux d'augmentation du prix des énergies est bien plus élevé que celui des revenus des ménages.*
- *Une réflexion nationale a d'ailleurs été lancée sur ce sujet et le programme « Habiter mieux » décliné sur l'ensemble du territoire national a été créé pour mobiliser des crédits issus du grand emprunt afin d'agir sur l'efficacité énergétique du parc privé. L'idée est ainsi d'agir sur le parc qui est dans le plus mauvais état énergétique, avec des problèmes pour les propriétaires privés.*
- *Dans les conventions d'utilité sociale qui sont passées avec les organismes HLM, il y a tout un volet sur l'efficacité énergétique dans le logement social, avec une préoccupation quant à l'augmentation des charges qui pourrait être induite. Une opération expérimentale est ainsi menée par la Région et l'Etat sur l'ensemble du parc social régional avec le soutien de l'Union européenne. Parmi les critères inscrits dans le fonds européen qui abonde cette opération (FEDER) figure celui du reste à vivre positif pour les*

locataires. Cette expérimentation vise à ce que toutes les réhabilitations thermiques menées ensuite dans la région respectent ce même critère.

❖ ?

Le grand défi est la cohérence à tous les niveaux de la nation, entre les décisions prises au niveau national et les ambitions au niveau des régions d'avancer. En quoi la Région pourrait-elle se substituer aux décisions de l'Etat, pour aider financièrement les propriétaires privés à franchir le pas de la réhabilitation ?

- *La Région a développé le programme 100 000 logements, mais se heurte elle aussi au problème de l'importance du financement nécessaire. De plus, la fiscalité et le monde bancaire ne sont pas adaptés à l'enjeu de la réhabilitation thermique actuel. Pour contourner ces difficultés, la Région intervient à deux niveaux : qualifier, dynamiser les réhabilitations actuelles d'une part, et réfléchir à la possibilité de mobiliser un tiers investisseur, de mutualiser les moyens et les certificats d'énergie d'autre part. Une discussion est en cours avec les territoires, avec le monde bancaire via la CDC et avec les acteurs professionnels sur ce sujet. Les résultats de cette étude seront connus d'ici un an environ.*

❖ **Maison de l'emploi de Dunkerque**

Un plan d'actions sur 3 ans est mené par la Maison de l'emploi de Dunkerque pour anticiper l'évolution du secteur du bâtiment, avec notamment une étude sur l'évolution des demandes de travaux et de la solvabilité des particuliers. Le territoire dunkerquois est plutôt bien loti dans ce domaine grâce à des aides fournies par la Communauté urbaine.

En matière de formation, sur le territoire du Dunkerquois, une étude a été menée et un travail est engagé avec les fédérations du bâtiment sur la qualification des salariés de ces entreprises. La Communauté urbaine incite de plus les entreprises à se qualifier dans le cadre du dispositif Réflexe Energie.

- *La question de la formation des acteurs du bâtiment fait l'objet d'une orientation dédiée dans le projet de SRCAE : BAT3.*

❖ **Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)**

La réhabilitation thermique doit aussi s'accompagner de systèmes de ventilation performants.

Les modes de chauffage

❖ **Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)**

Pour les locataires, mais aussi les propriétaires privés, les aides actuelles pour changer de chaudière sont insuffisantes car beaucoup n'ont pas les moyens de financer le complément. De plus, le temps

de retour sur investissement et les augmentations du prix des énergies sont trop importants pour que cet investissement se traduise par des économies pour les ménages.

L'adaptation au changement climatique

Le risque d'inondation

❖ Chambre régionale d'agriculture

Le système des waterings sur l'ensemble du territoire concerné par le polder marche plutôt bien, hormis l'évacuation à la mer en direct, qui est insuffisante. Par ailleurs, dans un contexte de montée du niveau de la mer, on ne peut passer à côté de la protection de nos côtes.

❖ Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)

Les risques d'inondation continentale semblent importants sur le territoire régional, ont-ils été pris en compte ?

- *Ce sujet est traité dans l'orientation ADAPT1 comme l'un des sujets sur lequel des études sont encore à mener pour mieux connaître le lien entre inondation continentale et effets probables du changement climatique.*

Faut-il opérer un recul stratégique et restaurer le fonctionnement naturel des côtes face à la montée du niveau de la mer ?

- *De nombreuses réflexions ont déjà été menées dans ce domaine dès 2006. Le risque est déjà mieux connu dans la situation actuelle, et bientôt seront prises en compte les évolutions liées au changement climatique. Le choix de rétablir le fonctionnement naturel du trait de côte a déjà été fait sur certains territoires mais pas sur des territoires habités.*